



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.21

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS
A MONSIEUR MICHEL AUBOUIN, SIXIEME MAIRE-ADJOINT**

Je, Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20, prévoyant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu l'arrêté municipal n° 2024.05 du 23 janvier 2024 portant délégation de certaines fonctions à Monsieur Michel AUBOUIN, 8^{ème} Maire-Adjoint,

Vu la délibération n° 2024.01.02 du 3 avril 2024 installant un nouvel Adjoint au Maire,

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il importe de modifier l'arrêté susvisé pour tenir compte de la modification de l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'arrêté municipal n° 2024.05 du 23 janvier 2024 est abrogé.

Article 2 : L'article 1 de l'arrêté n° 2024.05 du 23 janvier 2024 est modifié comme suit :
Monsieur Michel AUBOUIN, sixième Maire-Adjoint, est particulièrement chargé de me seconder et suppléer dans les domaines suivants :

- Finances

A ce titre, Monsieur Michel AUBOUIN, pourra signer les correspondances courantes relevant de ces secteurs et toutes pièces comptables communales (titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux, états de poursuites émis pour le recouvrement des dettes communales....)

Article 3 : Monsieur Michel AUBOUIN, 6^{ème} Maire-Adjoint, pourra dans les matières qui lui ont été déléguées, signer tout engagement de dépense (devis, bons de commande) d'un montant inférieur à 40.000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 : La présente délégation demeure valable jusqu'à ce qu'elle soit rapportée par mes soins.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Notification en sera faite à Monsieur Michel AUBOUIN.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 9 avril 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE